

Savoir raison garder

Dr David Bensoussan

L'auteur est président de la Communauté sépharade unifiée du Québec

Prétendre que le débat sur le financement des écoles juives est resté circonscrit au niveau du simple échange d'opinions entre tenants de la laïcité pure et dure, outrés par la décision du gouvernement de financer à 100% les études séculaires dans le réseau des écoles juives et les adeptes de l'école privée, serait méconnaître la réalité. Le moins que l'on puisse dire c'est que le débat a débordé, et souvent dépassé les limites de la bienséance. Il suffirait de réécouter certains commentaires exprimés lors des lignes ouvertes radiophoniques ou de relire quelques éditoriaux dans la presse francophone pour se rendre compte que les dérapages furent nombreux. Il convient également de souligner la réserve voire la déception de la majorité de nos concitoyens québécois - y compris certains membres de notre communauté - à l'égard d'une décision très peu comprise parce que insuffisamment expliquée.

Il serait souhaitable, maintenant que le rideau est tombé, de procéder à une analyse plus sereine qui tiendrait compte de certaines réalités historiques propres à l'histoire du Québec :

Les trois réseaux scolaires historiques du Québec :

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 avait confié aux provinces la responsabilité de l'éducation tout en y inscrivant des mesures pour protéger les droits acquis des minorités (protestante dans le cas du Québec). Si l'enseignement au Bas Canada puis au Québec était confessionnel, les écoles juives créèrent également un réseau parallèle qui ne bénéficia pas du financement consenti aux autres écoles. Les taxes scolaires des parents juifs furent versées au système public confessionnel dont ils étaient absents. Cela fut une injustice historique. Il faut se souvenir d'autre part que les écoles catholiques étaient interdites aux Juifs et que l'école protestante leur fut ouverte au début du siècle passé avec certaines restrictions telles que sur le droit d'administrer, de voter etc.. et cette situation ne changea qu'après un demi-siècle.

Le réseau des écoles juives a donc opéré en marge des commissions scolaires catholique et protestante. Bien que privé, le réseau scolaire juif est en fait un réseau quasi-public. Il se distingue pourtant des autres écoles privées par le fait que même les élèves qui ne peuvent payer les frais de scolarité y sont admis en vertu du principe qui veut que tout enfant juif qui le souhaite ait le droit à une éducation juive (les frais de scolarité de 50% des enfants du réseau scolaire juif sont subventionnés). C'est donc à l'ensemble de la communauté juive qu'a incombé le fardeau d'assurer et d'assumer cette subvention pour donner accès à l'éducation juive.

Un vœu sincère de René Lévesque :

À l'instar des écoles grecques, le statut d'école associée avait été accordé aux écoles juives. Dans le but d'encourager le rapprochement entre la communauté juive et la communauté francophone, le gouvernement de René Lévesque demanda la suspension de l'association avec la commission scolaire protestante majoritairement anglophone. René Lévesque souhaitait sincèrement que l'association se fasse avec la commission scolaire catholique. La communauté juive répondit donc à son appel et suspendit l'association avec la commission scolaire protestante. Or les négociations entre le réseau des écoles juives et la commission scolaire catholique n'aboutirent pas. Les écoles grecques et arméniennes bénéficièrent du statut d'école associée mais les écoles juives conservèrent le statut d'école privée.

La déconfessionnalisation partielle du réseau scolaire :

Lorsque les commissions scolaires perdirent leur statut confessionnel pour devenir linguistiques, on veilla à garder des dispositions spéciales afin de sauvegarder l'enseignement religieux qu'il fut catholique ou protestant. Or, il faut le souligner encore une fois, le statut du réseau d'écoles juives ne fut pas pris en considération par le gouvernement de l'époque et le dossier resta ouvert.

La signification du financement égalitaire :

Pour les leaders de la communauté juive, le statut d'associé, prévu par la loi, représentait plus qu'une reconnaissance : un droit d'accès à l'égalité qui a été historiquement refusé. De ce point de vue, la déception est à la mesure des espoirs que la décision du gouvernement avait soulevés. En ce sens, l'annonce du statut d'associé aux écoles juives par le ministre Reid s'inscrivait dans un processus de plusieurs décennies. Ce projet d'association comportait une composante de rapprochement d'importance : Bien que la communauté juive soit en majorité anglophone, cinq des sept établissements scolaires juifs devaient s'associer avec une commission scolaire francophone. Par ailleurs et dans un autre ordre d'idées, bien que le débat sur la laïcité se soit soldé par une décision de déconfessionnaliser les commissions scolaires en 1997, de nombreuses clauses dérogatoires sont maintenues et renouvelées, ce qui démontre que la question confessionnelle est loin d'être chose du passé et que par ailleurs, le débat sur un statut scolaire inclusif et égalitaire, reste à faire.

Un débat qui a dérapé

La tentation de liaison entre la décision gouvernementale et le financement du Parti libéral par des membres de la communauté juive (et non par La Communauté juive comme certains journalistes l'ont affirmé), n'est pas invoquée pour expliquer les relations qui existent entre de nombreux groupements de la société et les partis

politiques. Par ces allégations, certains journalistes ont empoisonné un débat en le déplaçant de son contexte. Car le vrai débat, le financement égalitaire par l'État, a été de toute évidence saboté. Au lieu de se féliciter de la tradition philanthropique des membres de la communauté juive (dont 20% des membres vivent au-dessous du seuil de pauvreté) qui dessert également la société québécoise, on a même été jusqu'à lui en reprocher son devoir de charité, chose que l'on ne ferait pas pour les œuvres caritatives québécoises oeuvrant au Québec et hors-Québec, y compris celle des membres des communautés culturelles.

Un grand travail de réconciliation reste à faire

Force nous est d'admettre que le projet de financement des écoles juives aurait pu être mieux géré, c'est le moins que l'on puisse dire. D'autre part, il faut également établir le constat à l'effet que, quand bien même les principales instances politiques ont tenu un langage responsable et modéré, cette crise a mis en évidence un fonds de préjugés que l'on croyait atténués ou disparus et qui ont réapparu au grand jour. Un grand travail de réconciliation reste à faire entre notre communauté juive, malheureusement parfois mal connue ou perçue à travers des stéréotypes négatifs, nos communautés culturelles qui sont parfois soumises à des attitudes similaires et l'ensemble de la société québécoise. Les médias ont un rôle à jouer. Certains, et non des moindres, ont su exprimer leur point de vue avec finesse et élégance en ramenant le problème à ses justes proportions et sans verser dans les excès où tant d'autres tombèrent malheureusement, projetant des stéréotypes appartenant au passé. D'autres journalistes de la télévision prirent le temps d'expliquer par l'image ce qu'était qu'une école juive. Nous souhaitons que leur attitude digne puisse servir d'exemple à tous ceux qui malheureusement n'ont pas su raison garder.